



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe sur les tabacs

Question écrite n° 100960

Texte de la question

M. Laurent Degallaix alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur l'impact désastreux qu'aurait l'augmentation programmée de 15 % du prix du tabac à rouler sur les buralistes, tout particulièrement dans les régions frontalières. Cette mesure n'incitera nullement les fumeurs à limiter leur consommation mais les encouragera à parcourir quelques kilomètres de plus pour acheter leur tabac à l'étranger, ou utiliser les marchés parallèles. Elle n'aura pour effet que d'entraîner la fermeture de centaines de bureaux de tabac, souvent dernier commerce de proximité dans les villages, en détruisant les emplois qu'ils représentent. Le pot de tabac en France coûte déjà presque deux fois le prix du même pot de tabac vendu en Belgique. Les buralistes sont évidemment sensibles à la nécessité d'une politique de santé publique visant à diminuer le tabagisme, notamment chez les jeunes, et sont tout à fait prêts à y contribuer. Toutefois, l'augmentation des prix du tabac ne pourra pas être efficace dans la lutte contre le tabagisme tant qu'une véritable stratégie de lutte contre les marchés parallèles n'aura pas été mise en place. Il aimerait savoir quelles solutions alternatives ont été envisagées afin de lutter contre le tabagisme sans pour autant condamner les buralistes français.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Degallaix](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100960

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2016](#), page 9724

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)